

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS INITIÉE PAR



**PORTANT SUR 800 000 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

Présentée par



ÉTABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

La Société UV GERMI a été conseillée dans le cadre de cette
opération par RYDGE



**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'UV GERMI**



Le présent document relatif aux autres informations d'UV GERMI a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** ») le 5 février 2026, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 28 septembre 2006, modifiée le 29 avril 2021.

Ce document a été établi sous la responsabilité d'UV GERMI.

Le présent document complète la note d'information d'UV GERMI sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le numéro 26-018, en date du 5 février 2026 (la « Note d'Information »), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat (« l'Offre ») initiée par UV GERMI sur ses propres actions en vue de leur annulation.

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet d'UV GERMI (www.uvgermi.fr) et peut être obtenu sans frais auprès d'UV GERMI (ZAC de la Nau, 19240 SAINT-VIANCE), et de PORTZAMPARC (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris).

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION D'UV GERMI	4
1.1. Informations générales sur UV GERMI	4
1.2. Informations générales sur le capital social d'UV GERMI	4
1.2.1. Capital social	4
1.2.2. Forme des actions et valeurs mobilières	4
1.2.3. Cession et transmission	4
1.2.4. Instruments financiers donnant accès au capital social	5
1.2.5. Actionnariat et droits de vote	6
1.3. Dirigeants et administrateurs	6
1.3.1. Direction générale	6
1.3.2. Conseil d'administration	7
1.3.3. Commissaires aux comptes	7
1.4. Activité de la Société	7
1.5. Evènements de l'exercice 2025	8
1.6. Evènements postérieurs à la clôture	8
1.7. Principaux communiqués de presse	9
2. Informations comptables et financières	9
3. INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE	9
3.1. Modalités de financement de l'offre	9
3.1.1. Frais liés à l'Offre	9
3.1.2. Modes de financement de l'Offre	9
3.2. Incidence de l'Offre sur l'actionnariat, les comptes et la capitalisation boursière d'UV GERMI	10
4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	11
ANNEXE 1 - COMMUNIQUEES	12
ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Y AFFERENT ET COMPTES SEMESTRIELS AU 30/06/2025	46

1. PRESENTATION D'UV GERMI

1.1. Informations générales sur UV GERMI

- **Dénomination sociale** : UV GERMI
- **Forme juridique** : UV GERMI est une société anonyme à conseil d'administration soumise au droit français (« **UV GERMI** » ou la « **Société** »)
- **Siège social** : ZAC de la Nau, 19240 SAINT-VIANCE
- **Registre du Commerce et des Sociétés** : UV GERMI est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brive sous le numéro 519 114 235.
- **Date d'immatriculation et durée de la Société** : la Société a été immatriculée le 8 janvier 2010 pour une durée de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de propagation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.
- **Statuts** : les statuts d'UV GERMI sont consultables au siège social de la Société.
- **Objet social** : La société a pour objet, en France et dans tous pays :
 - La conception, la fabrication et la vente de matériel industriel liée à la technologie des ultraviolets dans les domaines de l'eau, de l'air, des surfaces et de l'environnement,
 - Le négoce de matériel destiné au traitement de l'eau, de l'air, des surfaces et de l'environnement,
 - La réalisation de prestations de services liées aux domaines susvisés.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

- **Exercice social** : L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.2. Informations générales sur le capital social d'UV GERMI

1.2.1. Capital social

Au 5 janvier 2026, le capital social d'UV GERMI était de 484 183,65 euros divisé en 3 227 891 actions ayant chacune une valeur nominale de 0,15 euro. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 5 janvier 2026 est de 3 509 121.

1.2.2. Forme des actions et valeurs mobilières

Les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

1.2.3. Cession et transmission

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription

à ces titres et valeurs mobilières.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 4% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 10 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 4% au moins du capital social.

1.2.4. Instruments financiers donnant accès au capital social

Au 5 janvier 2026, 5 700 actions attribuées gratuitement (plan 2025-1) sont en cours d'acquisition chez UV GERMI.

Ces 5 700 actions sont soumises à une période d'acquisition devant prendre fin le 26 février 2027, puis à une période de conservation d'une durée d'un an à compter de cette date.

Les actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan 2025-1 ne participeront pas à l'Offre, car ces dernières seront durant la période d'Offre en cours de période d'acquisition. Par exception, dans l'hypothèse d'un cas de levée d'indisponibilité prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les actions correspondantes pourront être apportées à l'Offre pour autant qu'elles aient été livrées aux personnes concernées dans un délai leur permettant de les apporter à l'offre.

1.2.5. Actionnariat et droits de vote

Composition de l'actionnariat d'UV GERMI

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote au 5 janvier 2026 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Situation au 5 janvier 2026			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ORIGINE*	859 876	26,64%	859 876	24,50%
Willy Fortunato	27 841	0,86%	27 841	0,79%
Total détention directe et indirecte de Willy Fortunato	887 717	27,50%	887 717	25,30%
Salariés	77 538	2,40%	78 993	2,25%
Auto-détention	21 345	0,66%	21 345	0,61%
Flottant	2 241 291	69,44%	2 521 066	71,84%
Total actionnaires	3 227 891	100,00%	3 509 121	100,00%

* Société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur WILLY FORTUNATO, Président Directeur Général d'UV GERMI

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 4% du capital ou des droits de vote d'UV GERMI (seuil statutaire dont le franchissement doit être déclaré à la Société).

A la date des présentes, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.

UV GERMI n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni de pacte d'actionnaires.

Il est précisé que la Société n'a pas conclu de contrat de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actionnaires titulaires (i) d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double en raison de leur inscription continue au nominatif au nom du même actionnaire depuis une période de trois ans au moins et (ii) d'actions à droit de vote simple, qui ne souhaiteraient apporter qu'une partie de leurs titres à l'Offre et en priorité leurs actions à droit de vote simple, sont invités à en faire spécifiquement la demande auprès de leur intermédiaire financier.

1.3. Dirigeants et administrateurs

1.3.1. Direction générale

La direction de la société est assurée par Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général et Madame Sandrine BORDAS, Directrice Générale Déléguée.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

1.3.2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'UV GERMI est actuellement composé de :

- Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général,
- Madame Sandrine BORDAS, Directeur Général Délégué et administrateur,
- Madame Corinne CHANSIAUD, administrateur,
- Monsieur Julien POURQUERY, administrateur indépendant.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.3.3. Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes d'UV GERMI est GRANT THORNTON (29 Rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine).

1.4. Activité de la Société

Fondée en 2010 à Saint-Viance, en Corrèze, UV GERMI est une société française spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils utilisant les rayonnements ultraviolets (UV) à des fins de dépollution de l'eau (eaux usées ou non, issues ou à destination des activités humaines ou industrielles), de l'air (dépollution des sites industriels ou à usages collectifs) et des surfaces (pour les industries pharmaceutiques ou agro-alimentaires, notamment). Plus qu'un simple fabricant d'appareils de dépollution à base d'UV, la Société propose des systèmes globaux de dépollution (systèmes d'oxydation avancée) combinant aux UV plusieurs technologies afin de détruire des molécules jusque-là non traitées.

Reflet de sa maîtrise technologique des procédés de dépollution des eaux – cruciaux tant pour l'environnement que pour la santé humaine – la Société a obtenu de nombreux agréments nécessaires à la commercialisation de ses équipements, qu'il s'agisse des agréments du ministère de la Santé pour la gamme d'appareils UVDECHLO pour les piscines publiques ainsi que l'attestation de conformité sanitaire (ACS) pour le traitement de l'eau potable. La Société s'est également affirmée comme un fournisseur privilégié de la Société du Canal de Provence (SCP) pour laquelle elle fournit l'ensemble des appareils de traitement de l'eau potable, d'EPUR (Veolia) pour laquelle elle fournit des skids de purification UV visant à équiper les systèmes de réutilisation des eaux issues de stations d'épuration,

ou encore du Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis et des centres de préparation et d'entraînement de Taverny et Vichy pour lesquelles elle a fourni des déchloramineurs UVDECHLO.

Depuis 2020, la Société enregistre un TCAM de +6,3% de son chiffre d'affaires et n'a pas connu une baisse marquée de son activité pendant la période Covid-19, bénéficiant des enjeux liés à la décontamination des surfaces (chiffre d'affaires 2020 +7,9% / 2021 -5,1%). La Société a connu une accélération de sa croissance en 2022 et 2023 (+13,4% et +12,2% respectivement), portée par la dynamique contractuelle dans la réutilisation des eaux en sortie de station d'épuration et les contrats d'équipement des bassins olympiques. La croissance retrouve ensuite une trajectoire plus modeste et le chiffre d'affaires 2024 atteint 8,5M€ (en hausse de 5,9%).

La société ne possède pas de filiale.

1.5. Evènements de l'exercice 2025

Le chiffre d'affaires annuel 2025 d'UV GERMI s'est établi à 6,81 millions d'euros, en recul de 19,6%, dans un contexte de réorganisation de l'équipe commerciale. Malgré des gains continus de productivité, la maîtrise des charges et un mix d'activités favorable en termes de marge, l'excédent brut d'exploitation 2025 et le niveau de marge devraient ressortir en baisse. La moindre baisse de chiffre d'affaires du deuxième semestre, à -16,5% (par rapport à -22% au premier semestre), montre un début d'inflexion favorable. La société anticipe un rebond positif de l'activité en 2026, soutenu par un bon début d'année en termes de commandes et par un dynamisme commercial retrouvé.

1.6. Evènements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale Mixte tenue le 5 janvier 2026 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital d'un montant nominal maximum de 120.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées et à déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, à mettre en oeuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée figurent sur le site internet de la Société.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée possédaient 1 417 174 actions sur les 3 206 546 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

Les 1 417 174 actions représentaient 1 541 929 voix.

La résolution relative à la réduction de capital et l'offre publique de rachat d'actions a été adoptée de la façon suivante : Pour : 1 540 199 / Contre : 1 730 / Abstention : 0

1.7. Principaux communiqués de presse

23 janvier 2025	Chiffres d'affaires 2024
27 février 2025	Evolution de la gouvernance
24 avril 2025	Résultats annuels 2024
15 juillet 2025	Cession du bloc d'actions Bordas
31 juillet 2025	Chiffre d'affaires S1 2025
27 août 2025	Descriptif du programme de rachat d'actions
16 octobre 2025	Résultats semestriels 2025
4 novembre 2025	Projet OPRA
16 décembre 2025	Projet dépôt Offre
23 décembre 2025	Tendances 2025
6 janvier 2026	Assemblée Générale Mixte 5 janvier 2026
20 janvier 2026	Chiffre d'affaires annuel 2025 de 6,8 M€

Ces communiqués figurent sur le site de la société et sont reproduits en **Annexe 1** du présent document.

2. Informations comptables et financières

Le rapport annuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 est en ligne sur le site de la société (www.uvgermi.fr). Il comprend notamment les comptes sociaux, le rapport du commissaire aux comptes y afférent, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Les comptes sociaux ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2025.

Le rapport semestriel 2025 est également en ligne sur le site de la Société, ce dernier comprend les comptes semestriels au 30 juin 2025. Ces comptes n'ont pas été audités par le commissaire aux comptes.

Les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes y afférent ainsi que les comptes semestriels figurent en **Annexe 2** du présent document.

3. INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE

3.1. Modalités de financement de l'offre

3.1.1. Frais liés à l'Offre

Le montant des frais relatifs à l'Offre est estimé à environ 250 milliers d'euros.

3.1.2. Modes de financement de l'Offre

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant estimé de

2,64 millions d'euros.

Le financement de l'Offre sera réalisé sur fonds propres, en utilisant la trésorerie excédentaire de la Société.

3.2. Incidence de l'Offre sur l'actionnariat, les comptes et la capitalisation boursière d'UV GERMI

Au 5 janvier 2026, le capital de la Société était composé de 3 227 891 actions. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 5 janvier 2026 est de 3 509 121.

La répartition du capital et des droits de vote figure à la section 1.2.5.

L'actionnariat de la Société évoluerait comme suit, en cas de rachat effectif et d'annulation de 100 % des actions visées, en retenant comme hypothèse que les 800 000 actions visées par l'Offre seraient apportées par le flottant. Par ailleurs, ce tableau tient compte de l'hypothèse selon laquelle toutes les actions apportées à l'Offre sont à droit de vote simple. La répartition des droits de vote post Offre dépendra du nombre d'actions finalement rachetées, mais également de la nature des actions apportées, selon qu'elles aient un droit de vote simple ou un droit de vote double.

Actionnaires	Situation post OPRA			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ORIGINE*	859 876	35,42%	859 876	31,74%
Willy Fortunato	27 841	1,15%	27 841	1,03%
Total détention directe et indirecte de Willy Fortunato	887 717	36,56%	887 717	32,77%
Salariés	77 538	3,19%	78 993	2,92%
Auto-détention	21 345	0,88%	21 345	0,79%
Flottant	1 441 291	59,36%	1 721 066	63,53%
Total actionnaires	2 427 891	100,00%	2 709 121	100,00%

* Société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur WILLY FORTUNATO, Président Directeur Général d'UV GERMI

Incidence sur les comptes de la Société

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats de la Société tels que figurant dans le tableau ci-après, ont été effectuées à partir des comptes sociaux¹ de la Société au 30 juin 2025, après avoir retenu les hypothèses suivantes :

- Rachat de 800 000 actions UV GERMI (soit l'intégralité des actions visées par l'Offre) au prix de l'Offre et représentant un montant total de 2,64 millions d'euros, avec frais relatifs à l'Offre estimés à environ 250 milliers d'euros ;
- Annulation des actions visées ainsi rachetées

¹ La Société n'ayant pas de filiale, cette dernière n'établit pas de comptes consolidés

	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation de 100% des titres visés par l'Offre
Capitaux propres de la Société au 30 juin 2025	10 195 776 €	7 555 776 €
Trésorerie et équivalents au 30 juin 2025	4 251 000 €	1 361 000 €
Résultat net au 30 juin 2025	349 845 €	349 845 €
Nombre d'actions (hors auto-détention) *	3 206 546	2 406 546
Capitaux propres par action au 30 juin 2025	3,18 €	3,14 €
Résultat net par action au 30 juin 2025	0,11 €	0,15 €

*Le 20 décembre 2025, 27 841 actions ont été attribuées définitivement à Monsieur Willy FORTUNATO. Les actions définitivement attribuées sont des actions existantes prélevées sur le stock d'actions autodétenues de la Société

Incidence sur la capitalisation boursière

Au regard du cours de clôture de l'action UV GERMI au 4 novembre 2025 de 2,06 €, soit le dernier jour de négociation précédant l'annonce de l'Offre, la capitalisation boursière s'élevait à 6,65 millions d'euros, le capital d'UV GERMI étant représenté par 3 227 891 actions.

À l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre seraient annulées, le nombre d'actions composant le capital d'UV GERMI serait de 2 427 891 et la capitalisation boursière s'élèverait, au regard du cours de clôture du 4 novembre 2025, à 5 millions d'euros.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 5 février 2026 et qui sera diffusé le 5 février 2026, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, modifiée le 29 avril 2021 dans le cadre de l'Offre de rachat initiée par UV GERMI. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Saint-Viance, le 5 février 2026

Monsieur Willy FORTUNTO

Président Directeur Général

ANNEXE 1 - COMMUNIQUES



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 23 janvier 2025 // 17h40.

Chiffre d'affaires annuel 2024 en hausse de 5,5%

- Croissance portée par l'export dans une conjoncture moins porteuse en France
 - Activité maintenance / SAV à 35% du chiffre d'affaires
 - Tendance de progression de la rentabilité 2024 confirmée

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, publie un chiffre d'affaires de 8,47 M€ pour l'exercice 2024, en progression de 5,5% par rapport à l'exercice précédent.

Comme prévu, cette croissance est portée par l'activité export, dont le chiffre d'affaires a plus que doublé sur l'exercice. La restructuration en profondeur opérée sur l'organisation commerciale export porte ses fruits en 2024, avec des ventes qui se concentrent pour le moment hors d'Europe.

Par ailleurs, l'activité Air et Surface a rebondi cette année (0,2 M€ de chiffre d'affaires), notamment sous l'effet d'un nouveau contrat à l'échelle nationale avec une société privée.

La majeure partie de l'activité (98% du chiffre d'affaires) reste centrée sur les marchés de l'eau (eau potable, eaux industrielles et piscines). Dans un contexte économique marqué notamment par une baisse de la consommation et des investissements industriels, couplée à une situation hydrographique moins urgente cette année en France, l'activité Eau a marqué une pause en 2024, avec un chiffre d'affaires en léger recul d'environ 4%. La part des revenus récurrents de SAV augmente à 35%, sous l'effet d'un parc installé de plus en plus important.

En M€	2023	2024	Variation
Chiffre d'affaires	8,03	8,47	+5,5%
Dont export	0,59	1,28	+117%

Pour Willy Fortunato, Directeur général d'UV GERMI : « L'activité 2024 est parfaitement en ligne avec ce que nous avions prévu et annoncé. Si la thématique du stress hydrique et de la préservation des ressources en eau était moins présente dans l'opinion cette année, cela reste un sujet structurel sur le long-terme. Les investissements nécessaires dans nos solutions qui n'ont pas été réalisés cette année se reporteront sur les années à venir. »

Perspectives

Comme annoncé, la rentabilité va continuer de progresser en 2024. UV Germi attend ainsi une marge d'EBE 2024 en amélioration.

Les marchés de la dépollution, désinfection et décontamination de l'eau restent structurellement porteurs et UV GERMI continue d'optimiser son organisation industrielle et commerciale pour tirer parti de toutes les opportunités offertes par ces marchés. La société devrait par ailleurs bénéficier en 2025 des reports d'investissements constatés l'an passé et de l'ouverture de nouveaux marchés, notamment à l'export.

Les anticipations pour l'exercice 2025 pourront être précisées à la publication des résultats annuels 2024 le 24 avril 2025.

Calendrier des publications financières 2025 :

Résultats annuels 2024 :	24 avril 2025, après bourse
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre :	24 juillet 2025, après bourse
Résultats semestriels 2025 :	16 octobre 2025, après bourse

Ce calendrier est indicatif et peut être soumis à des modifications.

A propos d'UV GERMI[®] :

UV GERMI[®] conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI[®] est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI[®] sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI[®] est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI[®]
Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Calyptus
Mathieu Calieux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@calyptus.net



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 27 février 2025 // 17h40.

Evolution de la gouvernance

- Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général
- Nomination de Willy Fortunato en qualité de Directeur Général
- André Bordas conserve la Présidence du Conseil d'administration

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, annonce l'évolution de son mode de gouvernance décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 février 2025.

Le Conseil d'administration a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

André Bordas, Président et fondateur d'UV GERMI, a choisi de démissionner de sa fonction de Directeur Général à compter du 28 février 2025, et de continuer d'assumer la Présidence du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a décidé de confirmer le mandat de Président du Conseil d'André Bordas, à compter du 1^{er} mars 2025 et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à se tenir en 2026.

Willy Fortunato, qui était jusqu'à présent Directeur général délégué, est nommé Directeur général de la société, à effet au 1^{er} mars 2025 sans limitation de durée.

Sur proposition du nouveau Directeur Général, Willy Fortunato, Sandrine Bordas a par ailleurs été confirmée dans son mandat de Directeur Général Délégué.

Pour André Bordas, Président d'UV GERMI : « Après 15 ans à la tête d'UV GERMI, c'est avec sérénité que je transmets mes fonctions exécutives à Willy Fortunato, qui a accompli depuis 2021 un formidable travail de structuration, tant au niveau industriel que commercial. La gouvernance de la Société voit ainsi à son tour son organisation mieux structurée avec la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général. Je conserve la Présidence du Conseil d'administration d'UV GERMI pour soutenir notre développement dans le respect de notre mission : améliorer la qualité de l'air, assainir l'eau et désinfecter les surfaces, sans chimie, grâce aux technologies ultraviolet. »

Calendrier des publications financières 2025 :

Résultats annuels 2024 :	24 avril 2025, après bourse
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre :	24 juillet 2025, après bourse
Résultats semestriels 2025 :	16 octobre 2025, après bourse

Ce calendrier est indicatif et peut être soumis à des modifications.

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr



Les actions d'UV GERMI[®] sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME
UV GERMI[®] est membre de La French Fab
Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP

Contacts

UV GERMI[®]
Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

ACTUS finance & communication
Mathieu Calleux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33 (0)1 53 65 37 91 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 24 avril 2025 // 17h40.

RÉSULTATS ANNUELS 2024

- Nouvelle année de progression de la marge d'EBE, à 12,2%
- Génération de cash-flow de +1,4 M€
- Perspectives 2025 prudentes

UV GERMI® [FR0011898584 – ALUVI FP], spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, publie ses résultats 2024 arrêtés par le Conseil d'administration du 24 avril 2025 et certifiés par les commissaires aux comptes.

En M€	2024	2023	Variation vs N-1	Variation en %
Chiffre d'affaires net	8,51	8,04	0,47	5,8%
Produits d'exploitation	8,81	8,34	0,47	5,6%
Marge brute	5,62	5,18	0,44	8,5%
Excédent Brut d'Exploitation	1,04	0,81	0,23	28,4%
Amortissements et provisions	0,50	0,53	-0,03	-5,7%
Résultat d'exploitation	0,50	0,29	0,21	72,4%
Résultat financier	0,05	[0,01]	0,06	NS
Résultat courant avant impôt	0,55	0,28	0,27	96,4%
Résultat net	0,71	0,29	0,42	145%

Croissance continue de l'activité Eau

Le chiffre d'affaires 2024 est en progression de 5,5%, à 8,47 M€, tiré par l'export qui a plus que doublé sur l'exercice, grâce à des gros contrats hors d'Europe.

La majeure partie de l'activité (98% du chiffre d'affaires) reste centrée sur les marchés de l'eau (eau potable, eaux industrielles et piscines) dont les ventes sont en léger retrait mais avec une part des revenus récurrents de SAV en augmentation à 35%, sous l'effet d'un parc installé de plus en plus important.

Nouvelle année de progression de la marge d'EBE

La structuration de l'organisation industrielle et commerciale mise en place en 2022 continue d'impacter favorablement la rentabilité de l'entreprise. Ainsi la marge d'EBE sur chiffre d'affaires est passée de 6,0% en 2022 à 10,1% en 2023 et 12,2% en 2024. Cette performance s'explique notamment par la progression du taux de marge brute, qui passe de 63% à 64%, traduisant une bonne gestion des prix de vente et des achats dans un contexte de ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, les charges restent maîtrisées. Les charges externes, à 1,51 M€, progressent avec le chiffre d'affaires avec un ratio de 18%, identique à l'exercice précédent. La masse salariale s'élève à 2,90 M€, soit 34% du chiffre d'affaires, comme en 2023. L'effectif moyen (ETP) est passé de 42 en 2023 à 39 en 2024.

L'excédent brut d'exploitation dépasse ainsi le seuil du million d'euros, à 1,04 M€, contre 0,81 M€ en 2023.

Avec des dotations nettes aux amortissements en léger recul par rapport à l'an passé, le résultat d'exploitation progresse de 72%, à 0,50 M€ contre 0,29 M€ en 2023. Après un résultat financier et un résultat exceptionnel légèrement positifs, le résultat net s'établit à 0,71 M€, en hausse de 145% par rapport à 2023.

Trésorerie nette en forte progression

Au 31.12.2024, la trésorerie nette des dettes financières s'établit à 4,67 M€ et se compose de 4,76 M€ de trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) et 0,09 M€ de dettes bancaires. La trésorerie nette était de 3,16 M€ un an plus tôt. Cette amélioration s'explique par la génération de résultat sur l'année et par une contribution positive du BFR grâce à une normalisation du poste Clients. Parallèlement, les flux d'investissements ont représenté 0,54 M€ : ils traduisent les investissements d'entretien de l'outil de production ainsi qu'une évolution de l'ERP pour permettre aux clients de suivre les appareils connectés depuis un smartphone. Le lancement de cette application devrait intervenir dans les semaines qui viennent.

Perspectives 2025 prudentes

Si UV GERMI® reste portée par une dynamique moyen-terme positive liée à une demande structurelle sur ses marchés, la société envisage l'exercice en cours avec prudence et n'anticipe pas de croissance du chiffre d'affaires à ce stade, compte-tenu de l'incertitude économique en France et des tensions géopolitiques qui freinent les ventes à l'export.

Mise à disposition du rapport financier annuel 2024

UV GERMI mettra à disposition du public et déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 avril 2025, son rapport financier annuel au 31/12/2024. Le rapport pourra être consulté sur le site internet de la société.

Prochain rendez-vous financier

Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2025 : 24 juillet 2025, après bourse

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®

Corinne Chansiaud

Relations investisseurs

+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

ACTUS finance&communication

Mathieu Calieux

Communication financière

Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 15 juillet 2025 // 17h40.

Cession par la famille BORDAS de 24,38% du capital à la société ORIGINE, détenue par Willy FORTUNATO

• Evolution de la gouvernance

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, a été informée de la cession par la famille BORDAS (Monsieur André BORDAS, Madame Bernadette BORDAS, Madame Sandrine BORDAS) et la société BORDAS de la totalité des titres qu'ils détiennent, soit 24,38% du capital, représenté par 786 608 actions à la société ORIGINE, détenue à 100 % et dirigée par Monsieur Willy FORTUNATO.

La cession des titres a été réalisée sur la base d'un prix unitaire de 2,48€ par action.

Suite à cette opération, la société ORIGINE détient 26,64% du capital et des droits de vote de la société UV GERMI.

Par ailleurs, ont respectivement fait part de leur volonté de démissionner Monsieur André BORDAS de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et Madame Bernadette BORDAS de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'administration d'UV GERMI réuni le 15 juillet 2025 a pris acte de ces démissions et a décidé de nommer Monsieur André BORDAS en qualité de Président d'honneur.

Le Conseil d'administration a décidé de modifier les conditions d'exercice de la direction générale en regroupant les fonctions de Président et de Directeur général, qui sont assumées par Monsieur Willy FORTUNATO à compter de ce jour.

Madame Sandrine BORDAS continuera d'assumer ses fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur jusqu'à l'échéance de son mandat.

Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général d'UV GERMI, a déclaré : « Je tiens à remercier Monsieur André Bordas, fondateur de la Société, et sa famille, pour la confiance qu'ils m'ont apportée depuis ma prise de fonction jusqu'à cette opération de cession d'un bloc de référence. Cette position de premier actionnaire de la Société permet de consolider et pérenniser la stratégie portée par le Management. »

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®
Corinne Chansieud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Actus Finance et Communication
Mathieu Calleux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33(1) 53 65 68 66 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 31 juillet 2025 // 17h40.

CHIFFRE D'AFFAIRES 1^{er} SEMESTRE 2025

- Baisse conjoncturelle du chiffre d'affaires à -22%
- Redressement attendu au 2^e semestre
- Impact limité prévu sur les résultats

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, publie un chiffre d'affaires de 3,63 M€ pour le 1^{er} semestre 2025, en retrait de 22% par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent. Au vu de l'activité commerciale de ces dernières semaines, les ventes devraient rebondir au 2^e semestre, tant en France qu'à l'export. Par ailleurs, grâce à un mix d'activités favorable, avec notamment un chiffre d'affaires récurrent SAV/pièces en augmentation, l'impact de la baisse du chiffre d'affaires sur les résultats devrait être limité.

En M€	S1 2024	S1 2025	Variation
Chiffre d'affaires	4,66	3,63	-22%
Dont export	0,64	0,39	-39%

Conjoncture moins favorable et réorganisation commerciale au 1^{er} semestre

Si les besoins structurels de solutions de traitement des eaux restent forts à moyen et long-terme, l'activité des clients d'UV GERMI® a connu un ralentissement au 1^{er} semestre, entraînant des reports de commandes sur la 2^e partie de l'année ou sur 2026. Cet effet conjoncturel a été amplifié par les effets de la réorganisation commerciale interne, avec l'arrivée de 3 nouveaux commerciaux au cours du semestre, soit un renouvellement de la moitié de l'équipe.

La part des ventes d'équipements a donc diminué, au profit de l'activité récurrente SAV et pièces de rechanges qui continue de croître avec l'augmentation du parc d'équipements installés.

Rebond attendu au 2^e semestre en France et à l'export

En ce début de 2^e semestre, les reports de commandes attendus commencent à se confirmer et l'activité commerciale retrouve des niveaux très prometteurs, aussi bien en France qu'à l'export, dont les ventes se concentrent toujours principalement hors d'Europe.

UV GERMI® anticipe donc un redressement de l'activité au 2^e semestre dont l'ampleur dépendra du calendrier des commandes et de la capacité à produire au cours d'un 2^e semestre réduit du fait des congés d'été.

Résilience des résultats prévue malgré la baisse du chiffre d'affaires

Grâce aux gains continus de productivité issus de la structuration industrielle du Groupe, à une gestion réactive pour absorber les effets de la baisse de chiffre d'affaires et enfin, à un mix d'activités favorables en termes de marge, UV GERMI® prévoit un recul limité des résultats semestriels.

Prochain rendez-vous financier

Résultats semestriels 2025 : 16 octobre 2025, après bourse

A propos d'UV GERMI[®] :

UV GERMI[®] conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI[®] est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI[®] sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI[®] est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI[®]

Corinne Chansiaud

Relations investisseurs

+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Actus

Mathieu Calieux / Nicolas Hélin

Communication financière

Tel. +33 (0)1 53 65 36 36 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 27 août 2025 // 17h40.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été voté par l'assemblée générale du 27 juin 2025 dans les termes publiés dans le cadre de l'avis préalable paru au BALO du 23 mai 2025 et qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés :** actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- **Prix maximum d'achat :** 25 euros par action
- **Montant maximal du programme :** 8 069 725 euros.
- **Modalités des rachats :**

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

- **Objectifs :**
 - o d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action UV GERMI par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
 - o de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
 - o d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
 - o d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - o de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 27 juin 2025, soit jusqu'au 26 décembre 2026.

Prochain rendez-vous financier

Résultats semestriels 2025 : 16 octobre 2025, après bourse

A propos d'UV GERMI[®]

UV GERMI[®] conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI[®] est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI[®] sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI[®] est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI[®]
Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Actus
Mathieu Calleux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33 (0)1 53 65 36 36 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 16 octobre 2025 // 17h40.

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2025

- **Recul limité de l'EBE [-8%] dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires**
 - Hausse du taux de marge brute avec un mix de ventes favorable
 - Impact progressif de la réorganisation commerciale

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, publie ses résultats semestriels au 30 juin 2025 arrêtés par le Conseil d'administration du 16 octobre 2025.

En M€	S1 2025	S1 2024	Variation
Chiffre d'affaires net	3,63	4,66	-1,03
Produits d'exploitation	3,93	4,75	-0,82
Marge brute	2,75	2,96	-0,21
Excédent Brut d'Exploitation	0,56	0,61	-0,05
Amortissements et provisions	0,27	0,22	+0,05
Résultat d'exploitation	0,31	0,41	-0,10
Résultat financier	-0,01	0,00	-0,01
Résultat courant avant impôt	0,30	0,41	-0,11
Résultat net	0,35	0,48	-0,13

Ralentissement conjoncturel et réorganisation commerciale

L'activité des clients d'UV GERMI® a connu un ralentissement au 1^{er} semestre dans un contexte économique incertain et de tension sur les marchés, entraînant des reports de commandes sur la 2^e partie de l'année ou sur 2026. Cet effet conjoncturel a été amplifié par les effets de la réorganisation commerciale interne, avec le remplacement de 3 commerciaux au cours du 1^{er} semestre, soit un renouvellement de 50% de l'équipe commerciale.

Les besoins structurels de solutions de traitement des eaux restent forts à moyen et long-terme.

Recul limité de l'EBE grâce à un taux de marge brute en progression

En dépit d'une baisse de chiffre d'affaires de 22% par rapport au 1^{er} semestre 2024, l'Excédent Brut d'Exploitation limite son recul à 8% pour s'établir à 0,56 M€ contre 0,61 M€ au 1^{er} semestre 2024. Cette hausse de la profitabilité, avec une marge d'EBE (ratio EBE / CA) à 15,4% contre 13,1% un an plus tôt, s'explique principalement par la progression du taux de marge brute, à 76% contre 64% au S1 2024. Le mix produit est en effet très favorable grâce à une part des activités récurrentes

(relamping et maintenance) proche de 50%. Par ailleurs, dans un contexte économique plus tendu, UV GERMI® adapte sa gestion interne pour optimiser ses coûts fixes. Ainsi, les charges de personnel sont en retrait de 7%, à 1,37 M€, et les autres achats et charges externes de 10% à 1,12 M€.

L'évolution du résultat d'exploitation, en recul de 24%, est plus en ligne avec celle du chiffre d'affaires, du fait d'une hausse des amortissements et provisions liée à la dépréciation des stocks de produits de l'activité Air.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 0,30 M€, contre 0,41 M€ au S1 2024, après un résultat financier impacté par l'impact comptable de l'attribution d'actions auto-détenues au management. Enfin, la contribution positive de l'impôt sur les sociétés est moins importante cette année du fait d'une légère diminution du Crédit Impôt Recherche (0,05 M€ vs 0,07 M€ au S1 2024). Le résultat net s'établit donc à 0,35 M€, contre 0,48 M€ l'an passé.

Bilan sain et trésorerie toujours abondante

Le bilan au 30.06.2025 fait ressortir des fonds propres de 10,20 M€ (vs 9,88 M€ au 31.12.24), une trésorerie de 4,75 M€ (4,76 M€ au 31.12.24) et une dette financière de 0,25 M€ (0,09 M€ au 31.12.24). L'augmentation de la capacité d'autofinancement est en partie consommée par l'augmentation des stocks qui s'explique par une résorption plus lente des achats effectués en début d'année. Après prise en compte des investissements de maintien de l'outil industriel (0,28 M€) et de flux de financement de +0.1 M€ liés à un emprunt auprès de Bpifrance assorti de subventions, la variation de trésorerie est neutre sur la période.

Impact progressif de la réorganisation commerciale

A fin septembre, l'organisation commerciale est pleinement opérationnelle. Les premiers effets de cette réorganisation commencent à se faire sentir, notamment sur des contrats à l'export, mais UV GERMI® reste prudent sur les perspectives de rebond au 2^e semestre, du fait de reports possibles de contrats sur 2026.

Prochain rendez-vous financier

Chiffre d'affaires annuel 2025 : 8 janvier 2026, après bourse

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®

Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

ACTUS finance & communication

Mathieu Calleux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 4 novembre 2025 // 18h00

UV GERMI annonce un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions

- **Projet d'offre publique de rachat d'actions (OPRA) de 2,64 millions d'euros portant sur 24,78 % du capital de la société**
- **Prix de 3,30 euros par action, soit une prime de 57% % sur le cours de clôture du 3 novembre 2025**

Présentation du projet d'OPRA

Le Conseil d'administration d'UV GERMI (« UV GERMI » ou la « Société ») a approuvé le 3 novembre 2025 le principe d'un projet d'offre publique de rachat d'actions (l'« OPRA ») visant à proposer à ses actionnaires le rachat, en vue de leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes, d'un maximum de 800 000 actions de la Société au prix de 3,30 euros par action, soit environ 24,78 % du capital d'UV GERMI.

Le prix de 3,30 euros par action extériorise une prime de 57 % par rapport au cours de clôture au 3 novembre 2025 (2,10 euros).

Contexte et intérêt de l'OPRA

La Société a été amenée à constater que sa situation de trésorerie était excédentaire par rapport à ses besoins. Dans ce contexte, la Société envisage de déposer auprès des services de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») une offre publique de rachat de ses propres actions portant sur un montant de 2,64 millions d'euros qui sera financée intégralement par sa trésorerie disponible. Après cette opération, UV GERMI disposera toujours des ressources nécessaires pour financer son activité et son développement et ses capitaux propres resteront positifs.

L'opération présente une opportunité de liquidité pour des actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société.

Intention du management

Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général qui détient par l'intermédiaire de la société ORIGINE 26,64 % du capital social d'UV GERMI, fait part de son intention de ne pas apporter ses actions à l'OPRA.

Expert indépendant

Le Conseil d'administration de la Société a désigné le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers et Monsieur Maxime Hazim, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'OPRA.

La nomination du cabinet Crowe HAF qualité d'expert indépendant deviendra effective le jour de la signification de la décision de non-opposition de l'AMF ou, à défaut, au terme de la période au cours de laquelle l'AMF est en droit de s'opposer à cette nomination¹.

Cet expert aura pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre dont la conclusion devra être présentée sous la forme d'une attestation d'équité.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira à nouveau afin de convoquer l'assemblée générale des actionnaires, de se prononcer par avis motivé sur le projet d'OPRA et d'autoriser le dépôt du projet d'OPRA auprès de l'AMF, après avoir pris connaissance notamment (i) des éléments d'appréciation du projet d'OPRA établis par Portzamparc BNP Paribas, agissant en qualité d'établissement présentateur et garant pour le compte de la Société, (ii) du rapport de l'expert indépendant, et (iii) du projet de note d'information.

La Société procédera à une nouvelle communication notamment pour préciser les principales étapes d'un calendrier indicatif. Il est précisé que le projet d'offre devrait être déposé auprès des services de l'AMF mi décembre 2025.

A propos d'UV GERMI[®] :

UV GERMI[®] conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets [UV] à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI[®] est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI[®] sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI[®] est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI[®]

Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

Actus

Mathieu Calieux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33 (0)1 53 65 36 36 - uvgermi@actus.fr

¹Rappel : L'expert indépendant est désigné par le conseil d'administration de la société visée sur proposition d'un comité ad hoc composé d'au moins trois membres et comportant une majorité de membres indépendants - Lorsque la société visée n'est pas en mesure de constituer le comité dans de telles conditions, elle soumet à l'AMF l'identité de l'expert indépendant qu'elle envisage de désigner. [Articles 261-1 et suivants du RG AMF].

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

**COMMUNIQUE RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE
PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS INITIÉE PAR**



**PORTANT SUR 800 000 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

Présentée par



ÉTABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

La Société UV GERMI a été conseillée dans le cadre de cette
opération par RYDGE CONSEIL



PRIX DE L'OFFRE : 3,30 euros par action UV GERMI
DUREE DE L'OFFRE : 20 jours calendaires minimum

AVIS IMPORTANT

L'offre publique de rachat d'actions sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce postérieurement à l'adoption par l'Assemblée générale Mixte en date du 5 janvier 2026 de la décision de réduction du capital par voie de rachat d'actions, de la publication par UV GERMI de l'avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO ») et de la publication par l'AMF de sa décision de conformité.



Le présent communiqué relatif au dépôt le 16 décembre 2025, par UV GERMI auprès de l'AMF d'une offre publique de rachat visant ses propres actions, est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-13, 231-16 et 231-18 du règlement général de l'AMF.

L'Offre et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Le projet de note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'UV GERMI (www.uvgermi.fr) et peut être obtenue sans frais auprès d'UV GERMI (ZAC de la Nau, 19240 SAINT – VIANCE), et de PORTZAMPARC (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'UV GERMI sera déposé auprès de l'AMF et mis à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de rachat d'actions selon les mêmes modalités.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1. Introduction

Lors de sa réunion du 3 novembre 2025, le Conseil d'administration de la société UV GERMI, société anonyme au capital de 484 183,65 euros, dont le siège social est situé ZAC de la Nau, 19240 SAINT – VIANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brive sous le numéro 519 114 235 (« UV GERMI » ou la « Société »), dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0011898584 a validé les termes d'un projet d'offre publique de rachat d'actions qui a été rendu public via un communiqué de presse de la Société diffusé le 4 novembre 2025, ce qui a donné lieu à la publication par l'AMF d'un avis de pré-offre le 6 novembre 2025 (avis AMF 225C1862 du 6 novembre 2025).

Lors de sa réunion du 21 novembre 2025, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale (l'« **Assemblée Générale** ») qui sera convoquée le 5 janvier 2026, une résolution relative à une réduction de capital de la Société non motivée par les pertes, d'un montant nominal maximum de 120.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions (« **OPRA** ») en vue de leur annulation (l'« **Offre** ») portant sur un nombre maximum de 800.000 actions de la Société au prix de 3,30 euros par action, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration d'UV GERMI a décidé de déposer un projet d'Offre auprès de l'AMF le 15 décembre 2025.

Cette Offre est régie par les dispositions du titre III du livre II et, plus particulièrement, par les dispositions des articles 233-1, 5° et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre au prix de 3,30 euros par action UV GERMI, porte sur un maximum de 800 000 actions, représentant, au dépôt de l'Offre, 24,78% du capital social d'UV GERMI.

En application des dispositions de l'article 261-1 I du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a désigné, lors de sa séance du 3 novembre 2025, le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier GRIVILLERS et Monsieur Maxime HAZIM, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre, présenté sous la forme d'une attestation d'équité. Cette nomination a été faite sous la condition de la non-opposition de l'Autorité des Marchés financiers, conformément aux dispositions de l'article 261-1-1, I du Règlement général de l'AMF. Le 12 novembre 2025, l'AMF a signifié à la Société ne pas s'opposer à cette désignation.

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par PORTZAMPARC, Groupe BNP Paribas (l'« **Etablissement Présentateur et Garant** ») qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la Société dans le cadre de l'Offre.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

1.2. Motifs et contexte de l'Offre

1.2.1. Motifs de l'Offre

UV GERMI propose à l'ensemble de ses actionnaires de racheter 800 000 actions au prix de 3,30 euros par action, soit un montant total de 2,64 millions d'euros.

Le prix de 3,30 euros par action extériorise une prime de 60 % par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'opération, soit le 4 novembre 2025 (2,06 euros).

L'opération présente une opportunité de liquidité pour des actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société.

Après cette opération, UV GERMI disposera toujours des ressources nécessaires pour financer son activité et son développement, et ses capitaux propres resteront positifs.

Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général qui détient par l'intermédiaire de la société ORIGINE 26,64 % du capital social d'UV GERMI, a fait part de son intention de ne pas apporter ses actions à l'Offre.

1.2.2. Contexte

La Société a été amenée à constater que sa situation de trésorerie était excédentaire par rapport à ses besoins. Dans ce contexte, la Société a envisagé de déposer auprès des services de l'AMF une offre publique de rachat de ses propres actions portant sur un montant de 2,64 millions d'euros qui sera financée intégralement par sa trésorerie disponible.

1.2.3. Répartition du capital et des droits de vote d'UV GERMI avant l'Offre

Capital social d'UV GERMI

Au 18 novembre 2025, le capital social d'UV GERMI était de 484 183,65 euros divisé en 3 227 891 actions ayant chacune une valeur nominale de 0,15 euro. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 18 novembre 2025 est de 3 509 686.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Composition de l'actionnariat d'UV GERMI

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote au 18 novembre 2025 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Situation au 18 novembre 2025			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ORIGINE*	859 876	26,64%	859 876	24,50%
Willy Fortunato	0	0,00%	0	0,00%
Total détention directe et indirecte de Willy Fortunato	859 876	26,64%	859 876	24,50%
Salariés	77 538	2,40%	78 993	2,25%
Auto-détention	49 186	1,52%	49 186	1,40%
Flottant	2 241 291	69,44%	2 521 631	71,85%
Total actionnaires	3 227 891	100,00%	3 509 686	100,00%

* Société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur WILLY FORTUNATO, Président Directeur Général d'UV GERMI

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 4% du capital ou des droits de vote d'UV GERMI (seuil statutaire dont le franchissement doit être déclaré à la Société).

A la date des présentes, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.

UV GERMI n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni de pacte d'actionnaires.

Il est précisé que la Société n'a pas conclu de contrat de liquidité.

1.3. Intentions de la Société pour les douze mois à venir

1.3.1. Intentions relatives à la politique industrielle, sociale et financière

La Société a l'intention de poursuivre ses activités dans la continuité de la stratégie actuellement mise en œuvre.

1.3.2. Intentions de la Société en matière d'emploi

L'Offre ne présentera d'incidence particulière ni sur les effectifs de la Société ni sur sa politique salariale et de gestion des ressources humaines.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

1.3.3. Composition des organes sociaux et de direction de la Société après l'Offre

Le Conseil d'administration d'UV GERMI est actuellement composé de :

- Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général,
- Madame Sandrine BORDAS, Directeur Général Délégué et administrateur,
- Madame Corinne CHANSIAUD, administrateur,
- Monsieur Julien POURQUERY, administrateur indépendant.

La Société n'envisage pas de changement au sein de ses organes sociaux et de direction lié à la mise en œuvre de l'Offre.

1.3.4. Actions auto-détenues

La Société détient au 18 novembre 2025, 49 186 de ses propres actions, représentant 1,52% de son capital social.

La Société n'envisage pas d'annuler ces actions détenues dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Le 20 décembre 2025, devra intervenir l'attribution définitive (sous réserve du respect d'une condition de présence) au profit de Monsieur Willy Fortunato de 27 841 actions gratuites (plan 2024-2 décrit au paragraphe 2.3.1 du présent document). Ces actions seront prélevées sur l'auto-détention.

1.3.5. Statuts de la Société

La Société n'envisage pas d'apporter de modifications à ses statuts à la suite de l'Offre, à l'exception de celles requises afin de refléter l'annulation des actions UV GERMI qui auront été acquises dans le cadre de l'Offre.

1.3.6. Intention concernant la cotation des actions de la Société à l'issue de l'Offre pour les douze mois à venir

La Société n'a pas l'intention de demander la radiation de la cotation des actions UV GERMI d'Euronext Growth. L'Offre n'aura pas pour conséquence un retrait obligatoire ou une radiation de la cote.

1.3.7. Distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes de la Société sera déterminée par les organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société.

Aucun dividende ni revenu n'a été versé au titre des trois derniers exercices par la Société.

1.3.8. Synergies, gains économiques et perspective d'une fusion

S'agissant d'une offre publique de rachat par la Société de ses propres actions, l'Offre ne s'inscrit pas dans un projet de rapprochement avec d'autres sociétés. En conséquence, elle n'entraîne la réalisation d'aucune synergie ou gain économique avec une société tierce. En outre, aucune fusion n'est envisagée liée à la mise en œuvre de l'Offre.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

2. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

2.1. Conditions de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Établissement Présentateur et Garant, agissant pour le compte de la Société, a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 16 décembre 2025 sous la forme d'une offre publique de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 800 000 actions de la Société.

La mise en œuvre de l'Offre est sous réserve de la publication de la décision de conformité de l'AMF sur le présent projet d'Offre.

L'ouverture de l'Offre est sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, qui a été convoquée pour le 5 janvier 2026, de la résolution relative à l'autorisation de procéder à une réduction de capital d'un montant nominal maximal de 120 000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées (la « **Résolution de Réduction de Capital** »).

2.2. Termes de l'Offre

A l'issue de l'Assemblée Générale Mixte de la Société qui a été convoquée pour le 5 janvier 2026, sous réserve de l'approbation de la Résolution de Réduction de Capital, la Société propose à ses actionnaires de racheter en numéraire au prix de 3,30 euros par action par voie d'offre publique de rachat d'actions, un nombre maximum de 800 000 actions de la Société en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce.

2.3. Titres visés par l'Offre

Au 18 novembre 2025, le capital de la Société est composé de 3 227 891 actions. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 18 novembre 2025 est de 3 509 686. Comme indiqué ci-avant, l'Offre porte sur un nombre maximum de 800 000 actions de la Société, soit environ 24,78% du capital.

2.3.1. Instruments financiers donnant accès au capital

Au 18 novembre 2025, 33 541 actions attribuées gratuitement sont en cours d'acquisition chez UV GERMI.

	Nb actions	Date d'attribution	Date d'acquisition	Date fin conservation
Plan 2024-2	27 841	20/12/2024	20/12/2025	20/12/2026
Plan 2025-1	5 700	26/02/2025	26/02/2027	20/02/2028

Les actions attribuées gratuitement dans le cadre des plans 2024-2 et 2025-1 ne participeront pas à l'Offre, car ces dernières seront durant la période d'Offre, soit en cours de période d'acquisition, soit en cours de période de conservation. Par exception, dans l'hypothèse d'un cas de levée d'indisponibilité prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les actions correspondantes pourront être apportées à l'Offre pour autant qu'elles aient été livrées aux personnes concernées dans un délai leur permettant de les apporter à l'offre.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

2.4. Mécanismes de réduction

Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées par l'Offre, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce.

Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la date de publication du résultat de l'Offre, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Les actions qui ne seront pas acceptées dans le cadre de l'Offre en raison de ce mécanisme de réduction seront restituées aux actionnaires.

2.5. Modalités de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Établissement Présentateur et Garant, agissant pour le compte de la Société, a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 16 décembre 2025 sous la forme d'une offre publique de rachat, dont la mise en œuvre est subordonnée à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte, convoquée pour le 5 janvier 2026 de la Résolution de Réduction de Capital.

Un avis de dépôt a été publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org) le 16 décembre 2025 (avis AMF 225C2136).

Conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse comportant les principales caractéristiques de l'Offre et précisant les modalités de mise à disposition du Projet de Note d'Information a été diffusé par la Société le 16 décembre 2025. Le Projet de Note d'Information sera tenu gratuitement à la disposition du public dans les locaux de la Société, au siège de l'Établissement Présentateur et Garant et sera mis en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.uvgermi.fr).

Cette Offre et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'AMF déclarera l'Offre conforme après s'être assurée de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables et publiera la déclaration de conformité sur son site Internet (www.amf-france.org). Cette déclaration de conformité emportera visa par l'AMF de la note d'information. La note d'information ayant ainsi reçu le visa de l'AMF sera tenue gratuitement à la disposition du public auprès de l'Établissement Présentateur et Garant et sera mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.uvgermi.fr). Conformément à l'article 231-27 du règlement général de l'AMF, la Société diffusera un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ce document.

L'Offre sera ouverte pendant une durée de 20 jours calendaires minimum.

En application de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, les autres informations relatives à la Société (notamment juridiques, comptables et financières) seront mises à disposition gratuitement et diffusées dans les mêmes conditions.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et le calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et précisant le calendrier et les modalités de sa réalisation.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

2.6. Procédure de l'apport à l'Offre

Procédure de transmission des demandes de rachat

L'Offre sera ouverte pendant une période de 20 jours calendaires minimum.

L'Offre sera centralisée par Euronext Paris.

Les actions apportées à l'Offre doivent être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.

La Société se réserve le droit d'écarter toute action apportée qui ne répondrait pas à cette condition.

Les actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites auprès d'un intermédiaire financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.), que ce soit au porteur ou sous la forme « nominatif administré », et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à leur intermédiaire financier, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre d'apport à l'Offre conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire, étant précisé que cet ordre d'apport pourra être révoqué jusqu'à la clôture de l'Offre, date au-delà de laquelle l'ordre deviendra irrévocable.

Les actions de la Société inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société (tenus par son mandataire UPTEVIA), devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'Offre, à moins que leur titulaire ne demande la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour apporter leurs actions à l'Offre, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société devront demander dans les meilleurs délais à UPTEVIA la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur.

Les éventuels frais dus par les actionnaires apportant leurs actions à l'Offre ne seront pas pris en charge par la Société.

Apport d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actionnaires titulaires (i) d'actions auxquelles sont attachés des droits de vote double en raison de leur inscription continue au nominatif au nom du même actionnaire depuis une période de trois ans au moins au nom du même actionnaire et (ii) d'actions à droit de vote simple, qui ne souhaiteraient apporter qu'une partie de leurs titres à l'Offre et en priorité leurs actions à droit de vote simple, sont invités à en faire spécifiquement la demande auprès de leur intermédiaire financier (après le cas échéant, la conversion de la détention de nominatif pur en nominatif administré, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, pour ceux qui détiennent leurs actions au nominatif pur).

2.7. Règlement du prix – annulation des actions rachetée

La date de paiement du prix de l'Offre de 3,30 euros par action rachetée dans le cadre de l'Offre interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'Offre selon le calendrier publié par Euronext Paris et après la purge de toute éventuelle opposition de créanciers.

Les actions rachetées dans le cadre de l'Offre seront annulées par la Société dans les conditions prévues par l'article R. 225-158 du Code de commerce.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Les actions annulées ne conféreront plus aucun droit social et ne donneront, notamment, plus droit aux dividendes ou acomptes sur dividendes.

2.8. Calendrier indicatif de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le calendrier ci-dessous est présenté à titre indicatif :

15 décembre 2025	- Réunion du Conseil d'administration d'UV GERMI rendant l'avis motivé du Conseil relatif à l'Offre au vu du rapport de l'expert indépendant
16 décembre 2025	- Dépôt du projet d'Offre et du Projet de Note d'Information auprès de l'AMF - Mise à disposition du public du Projet de Note d'Information incluant le rapport de l'expert indépendant au siège de la Société et de l'Etablissement Présentateur et Garant et mise en ligne sur les sites internet de la Société (www.uvgermi.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) - Diffusion par la Société du communiqué de presse relatif au dépôt du projet d'Offre
5 janvier 2026	- Réunion de l'Assemblée Générale Mixte délibérant sur la Résolution de Réduction de Capital - Diffusion d'un communiqué indiquant l'adoption par l'Assemblée Générale Mixte délibérant sur la Résolution de Réduction de Capital - Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brive-La-Gaillarde du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte - Début du délai d'opposition des créanciers de la Société à la réduction de capital d'UV GERMI
Au plus tard le 23 janvier 2026	Dépôt auprès de l'AMF et mise à disposition du public du document comprenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, comptables et financières de la Société, au siège de la Société et de l'Etablissement Présentateur et Garant et mise en ligne sur les sites internet de la Société (www.uvgermi.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org)
23 janvier 2026	- Collège de l'AMF et publication de l'avis de conformité - Publication par l'AMF de l'avis de conformité
25 janvier 2026	- Expiration du délai d'opposition des créanciers
26 janvier 2026	- Publication de l'avis AMF sur le calendrier de l'Offre
26 janvier 2026	- Insertion dans un journal d'annonces légales et au BALO relative à l'offre
27 janvier 2026	Ouverture de l'Offre

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

16 février 2026	Clôture de l'Offre
17 février 2026	Publication par l'AMF et Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
20 février 2026	Règlement livraison des actions apportées à l'Offre

2.9. Coûts et financement de l'Offre

Le coût d'acquisition de 100 % des titres visés par l'Offre (voir ci-dessus Section 2.3) s'élèverait à un montant estimé de 2,64 millions d'euros.

Le financement de l'Offre sera réalisé sur fonds propres, en utilisant la trésorerie excédentaire de la Société.

Le montant des frais relatifs à l'Offre est estimé à environ 250 milliers d'euros.

2.10. Incidence de l'Offre sur l'actionnariat, les comptes et la capitalisation boursière d'UV GERM

Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote

Au 18 novembre 2025, le capital de la Société était composé de 3 227 891 actions. Le nombre correspondant de droits de vote théoriques au 18 novembre 2025 est de 3 509 686.

La répartition du capital et des droits de vote au 18 novembre 2025 figure à la Section 1.2.3 ci-avant.

L'actionnariat de la Société évoluerait comme suit, en cas de rachat effectif et d'annulation de 100 % des actions visées, en retenant comme hypothèse que les 800 000 actions visées par l'Offre seraient apportées par le flottant. Par ailleurs, ce tableau tient compte de l'hypothèse selon laquelle toutes les actions apportées à l'Offre sont à droit de vote simple.

Il est également précisé que le tableau ci-dessous tient compte de l'attribution définitive de 27 841 actions à Monsieur Willy Fortunato, Président Directeur Général devant intervenir le 20 décembre 2025, étant précisé que ces actions sont soumises à une période de conservation expirant le 20 décembre 2026.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Actionnaires	Après réduction de capital			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ORIGINE*	859 876	35,4%	859 876	31,7%
Willy Fortunato**	27 841	1,1%	27 841	1,0%
Total détention directe et indirecte de Willy Fortunato	887 717	36,6%	887 717	32,8%
Salariés	77 538	3,2%	78 993	2,9%
Auto-détention	21 345	0,9%	21 345	0,8%
Flottant	1 441 291	59,4%	1 721 631	63,5%
Total actionnaires	2 427 891	100,0%	2 709 686	100,0%

* Société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur WILLY FORTUNATO, Président Directeur Général d'UV GERMI

** Le 20 décembre 2025, 27 841 actions seront attribuées définitivement à Monsieur Willy FORTUNATO (sous réserve du respect d'une condition de présence). Les actions définitivement attribuées seront des actions existantes prélevées sur le stock d'actions autodétenues de la Société.

Incidence sur les comptes de la Société

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats de la Société tels que figurant dans le tableau ci-après, ont été effectués à partir des comptes sociaux¹ de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, après avoir retenu les hypothèses suivantes :

- Rachat de 800 000 actions UV GERMI (soit l'intégralité des actions visées par l'Offre) au prix de l'Offre et représentant un montant total de 2,64 millions d'euros ;
- Annulation des actions visées ainsi rachetées

	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation de 100% des titres visés par l'Offre
Capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024	9 881 256,00 €	7 241 256,00 €
Trésorerie et équivalents au 31 décembre 2024	4 758 477,33 €	2 118 477,33 €
Résultat net au 31 décembre 2024	709 927,00 €	709 927,00 €
Nombre d'actions (hors auto-détention) *	3 178 705	2 406 546
Capitaux propres par action au 31 décembre 2024	3,11 €	3,01 €
Résultat net par action au 31 décembre 2024	0,22 €	0,29 €

¹ La Société n'ayant pas de filiale, cette dernière n'établit pas de comptes consolidés

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Incidence sur la capitalisation boursière

Au regard du cours de clôture de l'action UV GERMI au 4 novembre 2025 de 2,06 €, soit le dernier jour de négociation précédant l'annonce de l'Offre, la capitalisation boursière s'élevait à 6,65 millions d'euros, le capital d'UV GERMI étant représenté par 3 227 891 actions.

À l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre seraient annulées, et post attribution de 27 841 actions à Monsieur Willy FORTUNATO, le nombre d'actions composant le capital d'UV GERMI serait de 2 427 891 et la capitalisation boursière s'élèverait, au regard du cours de clôture du 4 novembre 2025, à 5 millions d'euros.

2.11. Intention des membres des organes d'administration et de direction

Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général qui détient par l'intermédiaire de la société ORIGINE 26,64 % du capital social d'UV GERMI, a fait part de son intention de ne pas apporter ses actions à l'Offre.

Madame Corinne CHANSIAUD, administrateur, qui détient 6 650 actions UV GERMI a fait part de son intention de ne pas apporter ses actions à l'Offre.

2.12. Accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue – Engagement des principaux actionnaires de la Société

A la connaissance de la Société, aucun accord n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur l'Offre.

2.13. Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le Projet de Note d'information n'est pas destiné à être distribuée dans des pays autres que la France.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucun enregistrement, ni d'aucun visa en dehors de la France.

Les actionnaires d'UV GERMI en dehors de France ne peuvent participer à l'Offre, à moins que la réglementation qui leur est applicable ne le leur permette sans qu'aucune autre formalité ou publicité ne soit requise de la part de la Société.

En effet, la participation à l'Offre et la distribution du présent Projet de Note d'Information peuvent faire l'objet de restrictions en dehors de France. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes faisant l'objet de telles restrictions, directement ou indirectement, et n'est pas susceptible d'acceptation s'agissant d'ordres émanant de pays au sein desquels l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes en possession du Projet de Note d'information doivent se conformer aux restrictions en vigueur au sein de leur pays. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables aux places de marché des pays en question.

La Société rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne de restrictions qui lui sont applicables.

Le Projet de Note d'information ainsi que tous les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation, ni une offre d'achat de titres dans un pays au sein duquel l'Offre serait illégale.

En outre, il est précisé que l'Offre n'est pas ouverte ou soumise au contrôle et/ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire, ailleurs qu'en France et aucune démarche ne sera effectuée en ce

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

sens.

En particulier, l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux États-Unis, à des personnes se trouvant aux États-Unis, par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communications (y compris, sans limitation, les transmissions par télécopie, télex, téléphone et courrier électronique) des États-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des États-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent document, et aucun autre document relatif à celui-ci ou à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux États-Unis de quelque manière que ce soit.

Aucun actionnaire d'UV GERMI ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux États-Unis de copie du présent document ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux États-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des États-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'était pas sur le territoire des États-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou, transmis son ordre d'apport de titres, et (iv) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des États-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter des ordres d'apport de titres qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus.

En ce qui concerne l'interprétation du paragraphe ci-dessus, les États-Unis correspondent aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tous ses États, ainsi que le district de Columbia.

3. SYNTHÈSE ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre présentés en section 3 du Projet de Note d'information ont été préparés par PORTZAMPARC au regard d'une valorisation multicritère reposant sur les méthodes usuelles d'évaluation.

Sur la base des méthodes et référence de valorisation retenues ci-avant, le prix de l'Offre proposé de 3,30 euros par action fait apparaître les primes / décotes suivantes :

Méthode	Prix par action (euros)	Prime (décote) induite par le Prix de l'Offre
Méthodes retenues à titre principal		
Référence à une opération significative sur le capital		
Cession de 24,38% du capital par le concert BORDAS	2,48	33%
Cours de bourse		
Cours de clôture au 04/11/2025	2,06	60%
Cours moyen pondéré 20 jours	2,22	49%
Cours moyen pondéré 60 jours	2,41	37%
Cours moyen pondéré 120 jours	2,61	26%
Cours moyen pondéré 240 jours	2,58	28%

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

Actualisation des flux de trésorerie		
Borne basse	2,64	25%
Valeur Centrale	2,74	20%
Borne haute	2,85	16%
Comparables boursiers		
Min	1,70	94%
Max	3,37	-2%
Méthodes retenues à titre indicatif		
Référence à l'Actif Net comptable		
Actif net au 30/06/2025	3,17	4%

4. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Le 15 décembre 2025, le cabinet CROWE HAF, représenté par Monsieur Olivier GRIVILLERS et Monsieur Maxime HAZIM, expert indépendant a transmis son rapport au Conseil d'administration, concluant que le prix de 3,30€ par action proposé par UV GERMI dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions, est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de la société UV GERMI.

5. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Connaissance prise des conclusions de l'Expert Indépendant, le Conseil d'administration d'UV GERMI, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, conclut que l'Offre est dans l'intérêt des actionnaires, sans conséquence pour les salariés de la société et n'affecte en rien les capacités de financement de la société, et en conséquence approuve les termes et conditions du projet d'Offre tels que détaillés dans le projet de note d'information, émis un avis favorable sur le projet d'Offre et recommande aux actionnaires désireux de profiter de l'opportunité de liquidité permise par le projet d'Offre, d'apporter leurs actions à l'Offre.

6. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société seront déposées auprès de l'AMF au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

Ces informations qui feront l'objet d'un document d'information spécifique établi par la Société, sera disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'UV GERMI (www.uvgermi.fr) et peut être obtenu sans frais auprès d'UV GERMI (ZAC de la Nau, 19240 SAINT – VIANCE) et de PORTZAMPARC (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris).

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise. Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation en vue d'une telle offre,

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel une telle publication, transmission ou distribution ne serait pas permise.

directement ou indirectement. La documentation relative au projet d'offre publique de rachat demeure soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. UV GERMI décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 23 décembre 2025 // 17h40.

TENDANCES DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS 2025

UV GERMI® [FR0011898584 – ALUVI FP], spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, annonce ses tendances de chiffre d'affaires et de résultats pour l'année 2025. Ce communiqué est publié pour la bonne information des actionnaires en amont de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 5 janvier 2026.

Le chiffre d'affaires annuel devrait enregistrer une baisse de l'ordre de 20%, avec une baisse d'activité au deuxième semestre moins forte qu'au premier semestre, où le chiffre d'affaires s'établissait en recul de 22%. Cette légère inflexion de tendance, ainsi que des reports de commandes sur l'année 2026, pourraient permettre d'envisager un meilleur niveau d'activité l'an prochain.

Comme au premier semestre, les gains continus de productivité, la maîtrise des charges et un mix d'activités favorables en termes de marge, doivent permettre à l'excédent brut d'exploitation 2025 de baisser dans des proportions moindres que le chiffre d'affaires.

Calendrier financier du 1^{er} semestre 2026

Assemblée générale mixte : 5 janvier 2026

Chiffre d'affaires annuel 2025 : 20 janvier 2026, après bourse

Résultats annuels 2025 : 23 avril 2026, après bourse

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®

Corinne Chansiaud

Relations investisseurs

+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

ACTUS finance & communication

Mathieu Calieux / Nicolas Hélin

Communication financière

Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 6 janvier 2026 // 08h00.

UV GERMI : ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JANVIER 2026

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP)- L'Assemblée Générale Mixte d'UV GERMI spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, s'est tenue hier et a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, dont notamment la résolution portant sur la réduction de capital d'un montant nominal maximum de 120.000 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif.

Calendrier financier du 1^{er} semestre 2026

Chiffre d'affaires annuel 2025 : 20 janvier 2026, après bourse

Résultats annuels 2025 : 23 avril 2026, après bourse

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®

Corinne Chansiaud
Relations investisseurs
+33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

ACTUS finance & communication

Mathieu Calieux / Nicolas Hélin
Communication financière
Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@actus.fr



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 20 janvier 2026 // 17h40.

Chiffre d'affaires annuel 2025 de 6,8 M€

- Recul d'activité de 20 % dans un contexte de réorganisation de l'équipe commerciale
 - Progression de la part des revenus récurrents (47% du CA)
 - Résultats 2025 attendus en recul
 - Perspectives de rebond de l'activité en 2026

UV GERMI® (FR0011898584 – ALUVI FP), spécialiste de la dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces par UV de haute technologie, publie comme annoncé fin décembre un chiffre d'affaires annuel en retrait de 19,6%, à 6,81 M€. Ce recul s'explique principalement par la mise en place, en cours d'exercice, d'une nouvelle organisation commerciale distinguant les périmètres France et Export, avec un renforcement de l'approche terrain. Par ailleurs, certaines commandes à l'export ont nécessité des délais de conversion plus longs, ne permettant pas de reconduire le niveau d'activité enregistré en 2024.

L'équipe commerciale a en effet accueilli 4 nouveaux membres en 2025 (dont une chargée d'affaires export), sur un effectif total de 8 personnes. Les quelques mois de montée en puissance de l'équipe sur les postes remplacés ont pesé cette année sur l'activité.

La majeure partie de l'activité (98 % du chiffre d'affaires) reste centrée sur les marchés de l'eau (eau potable, eaux industrielles et piscines). La part des revenus récurrents, SAV et pièces de rechange, continue d'augmenter, à la fois en montant (3,2 M€ vs 3,1 M€ en 2024), et en pourcentage (47% vs 37% en 2024) du fait d'une baisse du volume des affaires nouvelles.

En M€	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires	8,47	6,81	-19,6%
Dont export	1,28	0,74	-42,2%

Pour Willy Fortunato, Directeur général d'UV GERMI : « Même si les marchés étaient moins favorables cette année, en particulier les marchés publics, UV GERMI reste positionné sur des solutions répondant à une demande structurelle de long-terme. Notre moindre performance commerciale en 2025 est essentiellement liée à la réorganisation de nos équipes internes, qui sont désormais structurées et porteuses de dynamique pour les trimestres à venir. »

Perspectives

Concernant les résultats annuels, malgré des gains continus de productivité, la maîtrise des charges et un mix d'activités favorable en termes de marge, l'excédent brut d'exploitation 2025 et le niveau de marge devraient ressortir en baisse.

Par ailleurs, la moindre baisse de chiffre d'affaires du deuxième semestre, à -16,5% (par rapport à -22% au S1), montre un début d'inflexion favorable. La société anticipe un rebond positif de l'activité en 2026, soutenu par un bon début d'année en termes de commandes et par un dynamisme commercial retrouvé.

Calendrier des publications financières 2026 :

Résultats annuels 2025 : 23 avril 2026, après bourse
 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : 23 juillet 2026, après bourse
 Résultats semestriels 2026 : 22 octobre 2026, après bourse

Ce calendrier est indicatif et peut être soumis à des modifications.

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



Contacts

UV GERMI®

Corinne Chansiaud
 Relations investisseurs
 +33 (0)5 55 88 18 88 - contact@uvgermi.fr

ACTUS finance & communication

Mathieu Calleux / Nicolas Hélin
 Communication financière
 Tel. +33(1) 53 65 37 91 - uvgermi@actus.fr

**ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Y
AFFERENT ET COMPTES SEMESTRIELS AU 30/06/2025**

SA UV GERMI

Page : 2

Comptes annuels

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 522 976	1 139 458	383 518	387 693
	Concessions brevets droits similaires	495 756	348 654	147 102	139 102
	Fonds commercial (1)	105 000		105 000	105 000
	Autres immobilisations incorporelles	542 329		542 329	364 596
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	372 845	151 414	221 431	228 150
	Autres immobilisations corporelles	1 019 380	679 762	339 618	324 207
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	100 000	100 000		
	Créances rattachées à des participations	92 000	92 000		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	214 615	84 338	130 278	172 750
	TOTAL (II)	4 464 901	2 595 625	1 869 275	1 721 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 676 775		1 676 775	1 747 727
	En-cours de production de biens	1 375 432	450 185	925 247	1 250 231
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	11 429		11 429	53 342
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 284 489	2 379	1 282 110	1 570 679
	Autres créances	445 250		445 250	637 209
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	502 374		502 374	
	DISPONIBILITES	4 256 104		4 256 104	3 335 292
	Charges constatées d'avance	93 520		93 520	84 032
	TOTAL (III)	9 645 372	452 564	9 192 808	8 678 511
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		14 110 272	3 048 189	11 062 083	10 400 011
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			214 615		218 815
(3) dont créances à plus d'un an					

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	484 184	484 184
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416	8 867 416
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	27 439	27 439
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	281	281
	Report à nouveau	(416 630)	(706 718)
	Résultat de l'exercice	709 927	290 088
	Subventions d'investissement	208 639	148 288
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	9 881 256	9 110 977
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	10 267	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 267	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	91 992	172 126
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 294	26 631
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 425	580 494
	Dettes fiscales et sociales	593 882	458 686
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	91 966	50 897
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 170 560	1 289 034
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 062 083	10 400 011
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		709 927,43	290 087,90
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 131 266	1 173 340
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

ACOM PERIGORD

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024		31/12/2023	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	6 987 258	1 266 790	8 254 048	7 828 844
	Production vendue (Services et Travaux)	245 137	13 417	258 554	206 998
	Montant net du chiffre d'affaires	7 232 395	1 280 207	8 512 602	8 035 842
	Production stockée			(132 552)	(140 119)
	Production immobilisée			362 613	287 754
	Subventions d'exploitation			5 000	5 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			66 096	150 659
	Autres produits			392	3 987
	Total des produits d'exploitation (1)			8 814 151	8 343 123
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 352 511	2 274 237
	Variation de stock			46 679	(166 756)
	Autres achats et charges externes			2 331 280	2 448 520
	Impôts, taxes et versements assimilés			76 181	70 143
	Salaires et traitements			2 075 112	1 978 890
	Charges sociales du personnel			824 837	772 994
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			356 503	340 277
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			151 323	308 896
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			10 267	
Autres charges			87 984	27 675	
Total des charges d'exploitation (2)			8 312 676	8 054 877	
RESULTAT D'EXPLOITATION			501 475	288 246	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		501 475	288 246
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		6 136
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		21 467
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	90 283	7 913
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	46 065	
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		136 348	35 515
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	84 338	46 065
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 222	2 345
	Différences négatives de change	2	45
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		85 561	48 454
RÉSULTAT FINANCIER		50 787	(12 939)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		552 262	275 307
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	74 849	26 605
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		74 849	26 605
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	25 649	19 782
	Sur opérations en capital	29 656	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		154 601
Total des charges exceptionnelles		55 305	174 383
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		19 544	(147 778)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		(138 122)	(162 559)
TOTAL DES PRODUITS		9 025 348	8 405 243
TOTAL DES CHARGES		8 315 420	8 115 155
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		709 927	290 088
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Annexes aux comptes annuels

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 062 083 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 025 348 euros** et un total **charges** de **8 315 420 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **709 927 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le client SAUDI a soldé en totalité sa créance sur l'exercice 2024.
La filiale SAS OSHUN a été mise en liquidation judiciaire simplifiée en date du 08/02/2024. Cette procédure a pris fin en date du 05/07/2024. La procédure collective est toujours en cours.

FAITS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général 2014. (Règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014) et modifié par le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds commercial	NA	
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	dégressif	3 ans
Matériel mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Immobilisations en cours	NA	

- Immobilisations financières

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI, sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO et ont subi une dépréciation pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2024, d'un montant de 84 337,60€.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, et d'une avance financière à la SAS OSHUN pour 92 000,00€ dépréciée à hauteur de 92 000 €.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Situation géopolitique Russie Ukraine

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 363 565		184 880		25 470	1 522 976
	Autres	895 876		432 090	184 880		1 143 085
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 259 441		616 970	184 880	25 470	2 666 061
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenc. aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels	336 722		36 124			372 845
	Instal., agencement, aménagement divers	584 079		44 732			628 810
	Matériel de transport	74 374		29 650			104 024
	Matériel de bureau, mobilier	258 340		29 613		1 407	286 546
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 253 514		140 118		1 407	1 392 225
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	192 000					192 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	218 815				4 200	214 615
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	410 815				4 200	406 615
TOTAL		3 923 770		757 088	184 880	31 077	4 464 901

Mission de présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Détail des immobilisations financières

Détail des immobilisations financières = 406 615 Euros

Etat des immobilisations financières	Nombre	Valeur unitaire	Total
Actions SAS OSHUN	1 000	100	100 000
Actions propres UV GERMI	47 841	4,482872	214 465
Avances Financières SAS OSHUN			92 000
Dépôts et cautionnements			150
TOTAL			406 615

La Société UV GERMI n'a procédé au cours de l'exercice à aucune acquisition de ses propres actions et n'a cédé aucune de ses propres actions.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	975 872	1 63 600	14	1 139 458
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	287 177	61 477		348 654
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 263 049	225 077	14	1 488 112
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	108 572	42 843		151 414
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	344 541	38 705		383 246
	Matériel de transport	62 370	18 778		81 148
	Matériel de bureau, mobilier	185 675	31 100	1 407	215 368
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		701 157	131 426	1 407	831 176
TOTAL		1 964 206	356 503	1 421	2 319 288

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORP ORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2024	
				Utilisées	Non utilisées		
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres						
	PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		10 267			10 267	
	Pour garanties données aux clients						
	Pour pertes sur marchés à terme						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires						
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 267			10 267		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	192 000 46 065	84 338	46 065		192 000 84 338	
	Sur stocks et en-cours	301 241	148 945			450 185	
	Sur comptes clients	20 095	2 379	20 095		2 379	
	Autres						
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	559 401	235 661	66 160		728 901	
	TOTAL GENERAL		559 401	245 928	66 160		739 169
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			161 590 84 338	20 095 46 065		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.U.							

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an ou plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	92 000		92 000
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	214 615	214 615	
	Clients douteux ou litigieux	2 854	2 854	
	Autres créances clients	1 281 634	1 281 634	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	161 891	161 891	
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 877	18 877	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	264 482	264 482	
	Charges constatées d'avances	93 520	93 520	
	TOTAL DES CREANCES	2 129 874	2 037 874	92 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an ou plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	91 992	55 992	36 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	389 425	389 425		
	Personnel et comptes rattachés	206 411	206 411		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 015	254 015		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	119 188	119 188		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 268	14 268		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	91 966	91 966		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 167 266	1 131 266	36 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		80 175			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Détail de la trésorerie

Synthèse de la trésorerie = 4 758 477,33 €

Synthèse de la trésorerie	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte Actions	502 373,51	0	502 373,51
Comptes Bancaires	2 340 651,68	1 654 121,11	686 530,57
Comptes de Placement	1 863 200,00	1 622 000,00	241 200,00
Compte Libre Espèce	0,00	41 323,09	-41 323,09
Caisse	3,74	3,74	0,00
Intérêts à recevoir	52 248,40	17 844,19	34 404,21

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Frais de recherche

31/12/2024	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers	383 518			383 518
TOTAL	383 518			383 518
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	383 518			383 518
Dont inscrit au compte 203 du bilan	383 518			

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Détail des frais de recherche et développement

Frais de recherche & développement = 1 522 976 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 522 976	1 139 458	383 518	%

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- L'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- La capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :
Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Au 31 décembre 2024 les immobilisations incorporelles en-cours représentaient 542 329 €.

Mission de Présentation des Comptes

A COM PERIGORD

Fonds Commercial

	31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	105 000	
TOTAL	105 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		359 624
Autres créances clients		43 470
Clients fact à établir	43 470	
Autres créances		316 154
Rzr à obtenir	1 656	
Produits à recevoir	262 250	
Intérêts à recevoir	52 248	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		420 686
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		130
Int courus/emprunts bancaires	130	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 600
Fourn factures non parvenues	3 600	
Dettes fiscales et sociales		327 810
Pers congés à payer	140 311	
PERSONNEL - AUTRES CHARGES AP	66 100	
Org soc ch/congés à payer	57 897	
CHG\$ SOCIALES - CHG\$ APAYER	57 872	
Etat charges à payer	5 630	
Autres dettes		89 147
Avoir à établir	18 775	
Debit cred divers charges à pa	70 372	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		93 520	93 520
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			93 520

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 227 891,00	0,1500	484 183,65
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 227 891,00	0,1500	484 183,65

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	484 184				484 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416				8 867 416
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	27 439				27 439
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	281				281
Report à nouveau	(706 718)	290 088			(416 630)
Résultat de l'exercice	290 088	(290 088)		709 927	709 927
Subventions d'investissement	148 288			60 351	208 639
Provisions réglementées					
TOTAL	9 110 977			770 278	9 881 256

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	9 110 977
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	9 110 977
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	770 278

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	6 987 258	1 266 790	8 254 048
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	258 194	360	258 554
TOTAL	7 245 452	1 267 150	8 512 602

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société étant à 0, elle ne supporte pas de charge d'impôts.

Les montants comptabilisés au compte de résultat, au titre de l'impôt sur les sociétés sont relatifs :

- Au crédit d'impôt recherche estimé (CIR) au 31/12/2024 pour un montant de 37 215 €
- Au crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation estimé (CII) au 31/12/2024 pour un montant de 91 547 €.
- A la réduction impôt mécénat au 31/12/2024 pour un montant de 14 160 € et d'une reprise de réduction impôt mécénat de 4 800€ dont l'imputation est perdue.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 1 650 627 € au 31/12/2024.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Engagements financiers

31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière	150 444	
	150 444	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	150 444	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Indemnités fin de carrière

Indemnité de départ à la retraite = 150 444 Euros

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la SA UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées.

Les Hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1,31%
- Taux de revalorisation des salaires 2%
- Taux de charges patronales, Cadres 53% ; Agents de maîtrise 47% ; Techniciens 43% ; Ouvriers 31%
- Taux contribution employeur 50%
- Droits conventionnels : Convention de la métallurgie de la Corrèze
- Mobilité des actifs, taux de Turn-over moyen
- Table de mortalité INSEE 2015
- Départ volontaire à la retraite à taux plein âge 65-67 ans

Indemnité de fin de carrière	31/12/2024	31/12/2023
Montant des engagements	150 444	135 602

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Effectif moyen

	31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	12	
	Agents de maîtrise et techniciens	13	
	Employés	3	
	Ouvriers & apprentis	11	
	TOTAL	39	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL en fin d'exercice					
Capital social	386 287	386 287	468 152	484 184	484 184
Nombre d'actions ordinaires	2 575 246	2 575 246	3 121 016	3 227 891	3 227 891
Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires (hors taxes)	6 659 632	6 317 481	7 163 288	8 035 842	8 512 602
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et prov.	479 823	105 571	(400 161)	849 904	1 108 077
Impôts sur les bénéfices	(211 691)	(165 533)	(172 798)	(162 559)	(138 122)
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	410 291	(869 521)	65 996	290 088	709 927
Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen salarié	48	46	46	42	39
Montant de la masse salariale	1 681 902	1 837 574	1 859 286	1 978 890	2 075 112
Montant des sommes versées en avantages sociaux	623 276	668 442	709 241	772 994	824 837

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

ACOM PERIGORD

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		74 849
Produits exceptionnels sur opérations en capital		74 849
CESSION IMMO FINANCIÈRES	4 200	
QUOTE-PART SUBV.RESULTAT	70 649	
Total des charges exceptionnelles		55 305
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		25 649
Penalités amendes	2 049	
Dons libéralités	23 600	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		29 656
VNC SORTIE IMMOB.INCORPORELLES	25 456	
VNC SORTIE IMMOB.FINANCIERES	4 200	
Résultat exceptionnel		19 544

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	22 802	21 240	85,59	85,71				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	3 838	3 541	14,41	14,29				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	26 640	24 781	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	26 640	24 781	100,00	100,00				

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

UV GERMI

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société **UV GERMI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **UV GERMI** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Balma, le 24 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Frédéric Joucla
Associé

6/ ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS AU 30 juin 2025

UVGERMI	30/06/2025		30/06/2024	
Bilan - Actif en euros				
	Montant	Amort. Prov	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 929 349	1 248 454	680 895	397 554
Concessions, brevets, droits similaires	541 524	377 208	164 316	125 780
Fonds commercial	105 000	-	105 000	105 000
Autres immobilisations incorporelles	250 343	-	250 143	454 580
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terreins				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	382 767	173 057	207 710	207 972
Autres immobilisations corporelles	1 131 383	723 819	407 564	378 818
immobilisations en cours		-	-	10 888
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	100 000	100 000	-	-
Créances rattachées à des participations	92 000	92 000	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts				
Autres immobilisations financières	169 820	73 176	96 644	129 321
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 701 986	2 789 714	1 912 272	1 809 913
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 926 467		1 926 467	1 993 938
En cours de production de biens	1 463 388	517 685	945 703	1 181 824
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	33 137		33 137	494
Clients et comptes rattachés	1 279 776	583	1 279 193	1 917 423
Autres créances	500 436		500 436	-
Personnel	-		-	
Etat, impôt sur les bénéfices				415 937
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires				24 695
Autre			-	272 166
Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	502 374		502 374	
Disponibilités	4 251 017		4 251 017	3 642 183
Charges constatées d'avance	104 005		104 005	133 763
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 060 800	518 268	9 542 333	9 582 423
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	14 762 586	3 307 982	11 454 604	11 392 336

UV GERMI

30/06/2025

30/06/2024

Bilan - Passif en Euros

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel	484 184	484 184
Primes d'émissions, de fusion, d'apport	8 867 416	8 867 416
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	42 104	27 439
Autres réserves	278 913	281
Report à nouveau	-	416 630
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	349 845	481 544
Subventions d'investissement	173 315	143 253
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 195 776	9 587 486

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	-	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	10 267	15 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	10 267	15 000

DETTES

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	252 249	128 334
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 755	15 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	399 453	1 032 808
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	166 759	224 022
Organismes sociaux	236 280	255 784
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 391	78 925
Autres impôts, taxes et assimilés	19 754	17 850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 828	37 095

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance	4 092	
TOTAL DETTES	1 248 561	1 789 850
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	11 454 604	11 392 336

UV GERMI

30/06/2025

30/06/2024

Compte de résultat en euros

Production vendue de biens	3 528 437	4 532 710
Production vendue de services	103 046	125 617
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 631 483	4 658 327
Production stockée	87 955	68 407
Production immobilisée	128 967	131 262
Subventions d'exploitation	59 233	
Reprise sur amortissements et provision, transferts de charges	16 796	30 970
Autres produits	890	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 925 324	4 752 154
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 032 162	1 609 272
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	249 693	246 212
Autres achats et charges externes	1 120 193	1 242 675
Impôts, taxes et versements assimilés	34 955	36 457
Salaires et traitements	975 295	1 051 266
Charges sociales	398 457	421 375
Dotations aux amortissements sur immobilisations	205 165	177 371
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	67 500	30 717
Dotations aux provisions	15 000	15 000
Valeur comptable des immobilisations cédées	14 780	
Autres charges	2 334	2 846
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 616 148	4 340 767
RESULTAT D'EXPLOITATION	309 176	411 387
Produits financiers	36 554	86 232
Charges financières	48 309	85 885
RESULTAT FINANCIER	11 755	347
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	297 421	411 734
Produits exceptionnels		5 035
Charges exceptionnelles		6 025
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	990
Impôts sur les bénéfices	52 424	70 800
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	349 845	481 544

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 454 604 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 961 879 euros** et un total **charges** de **3 612 033 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **349 845 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **30/06/2025**.

Il a une durée de **6 mois**.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes de situation qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de situation ouvrant au 01/01/2025 ont été réalisés suivant les principes du Règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général modifié par le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022.

La comparabilité avec l'exercice précédent peut donc être altérée principalement au niveau du résultat exceptionnel désormais majoritairement intégré au résultat d'exploitation et des transferts de charges comptabilisés maintenant en diminution des charges y afférent.

Aucun autre fait significatif n'a été relevé durant les six premiers mois de l'exercice.

Pour rappel, la filiale SAS OSHUN a été mise en liquidation judiciaire simplifiée en date du 08/02/2024. Cette procédure a pris fin en date du 05/07/2024. La procédure collective est toujours en cours.

FAITS POSTERIEURS A LA SITUATION DE MI-EXERCICE

Postérieurement à la date de clôture de la situation au 30 juin 2025, l'actionnariat de la société a été modifié du fait de la cession par la famille BORDAS (M. André BORDAS, Mme Bernadette BORDAS et Mme Sandrine BORDAS) et la société BORDAS de la totalité des titres qu'ils détenaient, soit 24,38% du capital.

Les 786 608 actions appartenant au « Bloc BORDAS » ont été acquises par la société ORGINE, détenue à 100 % par Monsieur Willy FORTUNATO.

Le Conseil d'administration d'UV GERMI réuni le 15 juillet 2025 a pris acte des démissions de M. et Mme BORDAS de leurs fonctions respectives.

Le Conseil d'administration a décidé de modifier les conditions d'exercice de la Direction Générale en regroupant les fonctions de Président et de Directeur général, qui sont assumées par Monsieur Willy FORTUNATO.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Règles et Méthodes Comptables

Madame Sandrine BORDAS continuera d'assumer ses fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur jusqu'à l'échéance de son mandat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général 2025. (Règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par les règlements y succédant dont le règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Règles et Méthodes Comptables

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds commercial	NA	
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	dégressif	3 ans
Matériel mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Immobilisations en cours	NA	

- Immobilisations financières

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Les autres titres immobilisés, actions propres d'UV GERMI, sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO et ont subi une dépréciation pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de juin 2025, d'un montant de 73 176 €.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, et d'une avance financière à la SAS OSHUN pour 92 000,00€ dépréciée à hauteur de 92 000 €.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité a connu un ralentissement au premier semestre 2025 par rapport à 2024 du fait de la conjoncture économique et politique, nationale et mondiale, entraînant des reports de commandes sur la fin de l'année 2025 ou sur l'année 2026. Cette baisse d'activité est compensée par un mix produits favorable et des gains de productivité issus de la structuration industrielle de l'entreprise.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 522 976		406 373			1 929 349
	Autres	1 143 085		45 767	292 186		896 666
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORP ORELLES	2 666 061		452 141	292 186		2 826 015
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	372 845		9 922			382 767
	Instal, agencement, aménagement divers	628 810		18 717			647 527
	Matériel de transport	104 024		85 944			189 967
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	286 546		7 343			293 889
	Emballages récupérables et divers						
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 392 225		121 925			1 514 150	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	192 000					192 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	214 615				44 795	169 820
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	406 615				44 795	361 820
TOTAL		4 464 901		574 066	292 186	44 795	4 701 986

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Détail des immobilisations financières

Détail des immobilisations financières = 406 615 Euros

Etat des immobilisations financières	Nombre	Valeur unitaire	Total
Actions SAS OSHUN	1 000	100	100 000
Actions propres UV GERMI	37 841	4,483761	169 670
Avances Financières SAS OSHUN			92 000
Dépôts et cautionnements			150
TOTAL			361 820

La Société UV GERMI n'a procédé au cours de l'exercice à aucune acquisition de ses propres actions ; elle a cédé, le 16/01/2025, 10 000 actions propres dont le prix moyen d'acquisition a été calculé à hauteur de 4.47948 €.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
			Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 139 458	108 996		1 248 454
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	348 654	28 554		377 208
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 488 112	137 550		1 625 662
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal. technique, matériel outillage industriels	151 414	23 643		175 057
	Autres instal., agencement, aménagement divers	383 246	19 443		402 689
	Matériel de transport	81 148	10 392		91 540
	Matériel de bureau, mobilier	215 368	14 222		229 590
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		831 176	67 700		898 876
TOTAL		2 319 288	205 250		2 524 538

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2025	
				Utilisées	Non utilisées		
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres						
	PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 267				10 267	
	Pour garanties données aux clients						
	Pour pertes sur marchés à terme						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires						
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 267				10 267		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	192 000 84 338		11 162		192 000 73 176	
	Sur stocks et en-cours	480 185	67 500			517 685	
	Sur comptes clients	2 379	15 000	16 796		583	
	Autres						
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	728 901	82 500	27 958		783 444	
	TOTAL GENERAL		739 169	82 500	27 958		793 711
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			82 500	16 796 11 162		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		30/06/2025	1 an ou plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	92 000	92 000	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	169 820	169 820	
	Clients douteux ou litigieux	699	699	
	Autres créances clients	1 279 076	1 279 076	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	214 315	214 315	
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 365	15 365	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	270 758	270 758	
	Charges constatées d'avances	104 005	104 005	
TOTAL DES CREANCES		2 146 038	2 146 038	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an ou plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	252 249	222 249	30 000	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	399 453	399 453		
	Personnel et comptes rattachés	184 623	184 623		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 416	218 416		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	81 391	81 391		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 754	19 754		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	79 828	79 828		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 092	4 092		
TOTAL DES DETTES		1 239 806	1 209 806	30 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		36 622			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de Présentation des Comptes

A COM PERIGORD

Détail de la trésorerie

Synthèse de la trésorerie = 4 753 390,45 €

Synthèse de la trésorerie	30/06/2025	31/12/2024	Variation
Compte Actions	502 373,51	502 373,51	-
Comptes Bancaires	2 090 521,31	2 340 651,68	- 250 130,37
Comptes de Placement	2 115 562,00	1 863 200,00	252 362,00
Compte Libre Espèce			
Caisse	3,74	3,74	-
Intérêts à recevoir	44 929,89	52 248,40	- 7 318,51
TOTAL	4 753 390,45	4 758 477,33	- 5 086,88

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Frais de recherche

30/06/2025	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers	680 895			680 895
TOTAL	680 895			680 895
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	680 895			680 895
Dont inscrit au compte 203 du bilan	680 895			

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Détail des frais de recherche et développement

Frais de recherche & développement = 1 929 349 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 929 349	1 248 454	680 895	35 %

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- L'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- La capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Au 30 juin 2025, les immobilisations incorporelles en-cours représentent 250 143 €.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Fonds Commercial

	30/06/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	105 000	
TOTAL	105 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		30/06/2025
Total des Produits à recevoir		307 180
Autres créances		307 180
INTERETS A RECEVOIR	44 930	
PRODUITS A RECEVOIR	262 250	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		30/06/2025
Total des Charges à payer		359 701
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8
INT COURUS/EMPRUNTS BANCAIRES	8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 079
FOURN FACTURES NON PARVENUES	3 079	
Dettes fiscales et sociales		279 361
PERS CONGES A PAYER	163 093	
PERS ONNEL - AUTRES CHARGES AP	17 864	
ORG SOC CH/CONGES A PAYER	67 909	
CHGS SOCIALES - CHGS APAYER	18 568	
ETAT CHARGES APAYER	11 928	
Autres dettes		77 252
AVOIR A ETABLIR	2 973	
DEBIT CRED DIVERS CHARGES A PA	74 279	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		104 005	104 005
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			104 005

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		4 092	4 092
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 092

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Capital social

	30/06/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 227 891,00	0,1500	484 183,65
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 227 891,00	0,1500	484 183,65

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/2025
Capital social	484 184				484 184
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416				8 867 416
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	27 439	14 665			42 104
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	281	278 632			278 913
Report à nouveau	(416 630)	416 630			
Résultat de l'exercice	709 927	(709 927)		349 845	349 845
Subventions d'investissement	208 639			(35 325)	173 315
Provisions réglementées					
TOTAL	9 881 256			314 520	10 195 776
Date de l'assemblée générale Dividendes attribués ¹ dont dividende provenant du résultat n-1 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif ² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					
			9 881 256		
			9 881 256		
				314 520	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	3 152 593	375 845	3 528 437
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	89 393	13 653	103 046
TOTAL	3 241 985	389 498	3 631 483

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société étant à 0, la société ne supporte pas de charge d'impôts.

Les montants comptabilisés au compte de résultat, au titre de l'impôt sur les sociétés sont relatifs :

- Aux crédits d'impôts recherche et dépenses d'innovation estimés au 30/06/2025 à 49 124.49 €
- A la réduction impôt mécénat au 30/06/2025 pour un montant de 3 300 €.

Pour rappel, le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 1 650 627 € au 31/12/2024.

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Engagements financiers

30/06/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés indemnités de fin de carrière	150 808	
	150 808	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	150 808	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Indemnité de fin de carrière

Indemnité de départ à la retraite = 150 444 Euros

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la SA UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées.

Les Hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 3.45%
- Taux de revalorisation des salaires 1%
- Taux de charges patronales, Cadres 50% ; Non cadres 35%
- Taux contribution employeur 50%
- Droits conventionnels : Convention de la métallurgie de la Corrèze
- Mobilité des actifs : Taux de Turn-over moyen
- Table de mortalité INSEE 2024
- Départ volontaire à la retraite à taux plein : Cadres : 65-67 ans / Non cadres : 60 - 64 ans

Indemnité de fin de carrière	30/06/2025	31/12/2024
Montant des engagements	150 808	150 444

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Effectif moyen

	30/06/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	10	
	Agents de maîtrise et techniciens	15	
	Employés	8	
	Ouvriers & apprentis	11	
	TOTAL	44	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	30/06/2025
Règlement ANC 2022-06						
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	386 287	468 152	484 184	484 184	484 184
	Nombre d'actions ordinaires		3 121 016	3 227 891	3 227 891	3 227 891
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	6 317 481	7 163 288	8 035 842	8 512 602	3 631 483
	Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et prov.	105 571	(400 161)	849 904	1 108 077	557 128
	Impôts sur les bénéfices	(165 533)	(172 798)	(162 559)	(138 122)	(52 424)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(869 521)	65 996	290 088	709 927	349 845
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	46	46	42	39	44
	Montant de la masse salariale	1 837 574	1 859 286	1 978 890	2 075 112	975 295
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	668 442	709 241	772 994	824 837	398 457

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

1	0
---	---

	30/06/2025	Capitaux propres	Quota part du capital dévolu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
				Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale						
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1						
A. Total des filiales						
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation						
SAS OSHUN		(1 654 453)	15,00	100 000		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1						
B. Total des participations						
C. Total des filiales et des participations (A + B)						
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale		Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1						
A. Total des filiales						
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation						
SAS OSHUN		92 000				
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1						
B. Total des participations						
C. Total des filiales et des participations (A + B)						

ACOM PERIGORD

Produits et Charges exceptionnels

30/06/2025

Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	SITUATION VS COMPTES ANNUELS							
	30/06/2025	31/12/2024	%	%	30/06/2025	31/12/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	12 493	22 802	88,39	85,59				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	1 641	3 838	11,61	14,41				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	14 134	26 640	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	14 134	26 640	100,00	100,00				

Mission de Présentation des Comptes

ACOM PERIGORD